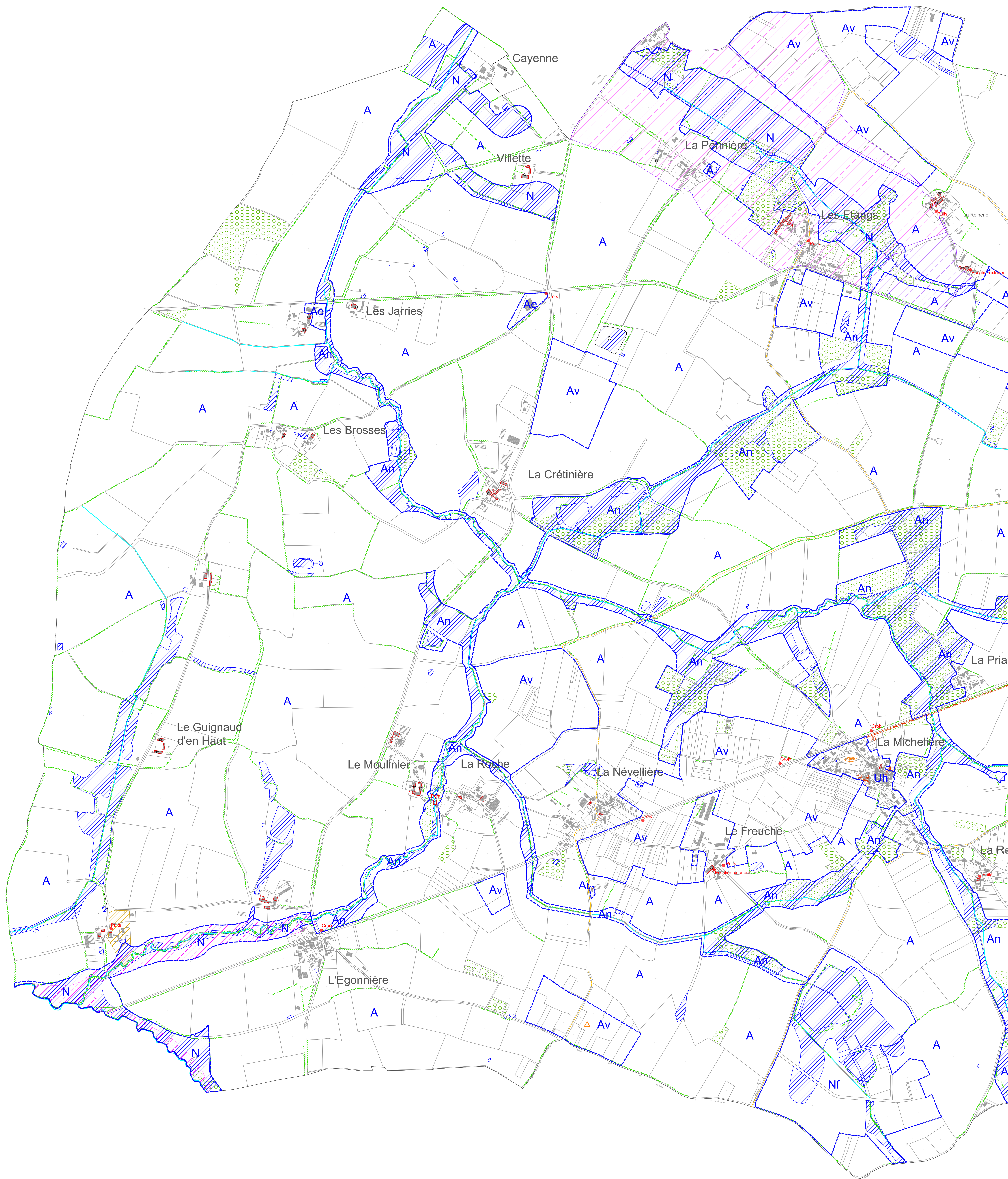


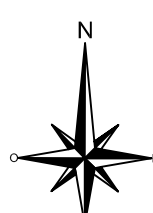


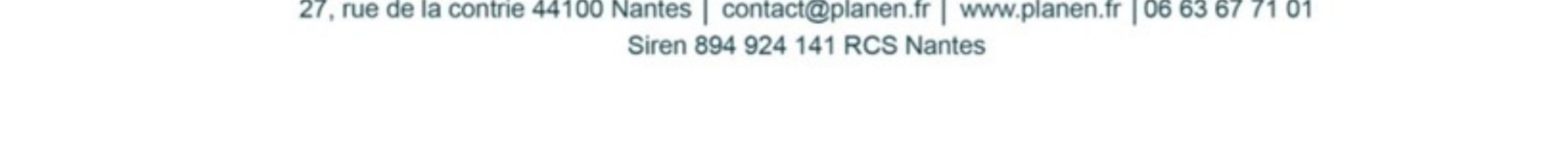
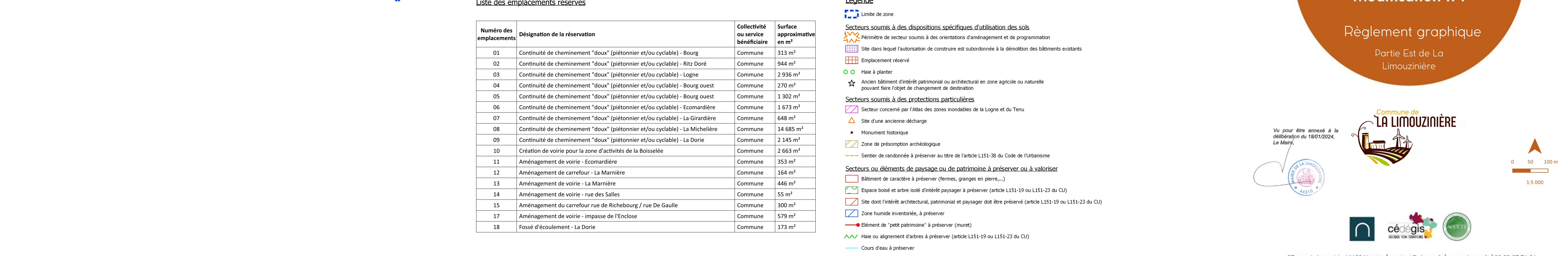
Liste des emplacements réservés			
Numero des emplacements	Désignation de la réservation	Collectivité ou service bénéficiaire	Surface approximative en m ²
Voies et ouvrages publics pour des Bâtiens d'ocuse			
1	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - Bourg	Commune	314 m ²
2	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - Ritz Dore	Commune	842 m ²
3	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - Bourg	Commune	2 372 m ²
4	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - Bourg	Commune	278 m ²
5	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - Bourg	Commune	1 191 m ²
6	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - Bourg	Commune	1 191 m ²
7	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - Bourg	Commune	1 191 m ²
8	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - La Mollatère	Commune	15 067 m ²
9	Contrat de déchargement "tour" (pétonnerie ocuse cyclable) - La Dote	Commune	2 170 m ²
Voies et ouvrages publics pour des aménagements routiers			
10	Cléon de voie - zone d'habitat de la Bessière	Commune	2 600 m ²
11	Aménagement de voie - Ecomobiles	Commune	362 m ²
12	Aménagement de carrefour - La Marbrée	Commune	164 m ²
13	Aménagement de voie - La Marbrée	Commune	424 m ²
14	Aménagement de voie - rue des Salles	Commune	54 m ²
15	Aménagement de carrefour rue de l'Ecluseyrou de Gualle	Commune	261 m ²
16	Aménagement de chemin communal	Commune	156 m ²
17	Aménagement de voie - impasse de Riboussac	Commune	599 m ²
Ouvrages publics pour des ouvrages de gros puvrures			
18	Fosse d'écoulement - La Dote	Commune	361 m ²

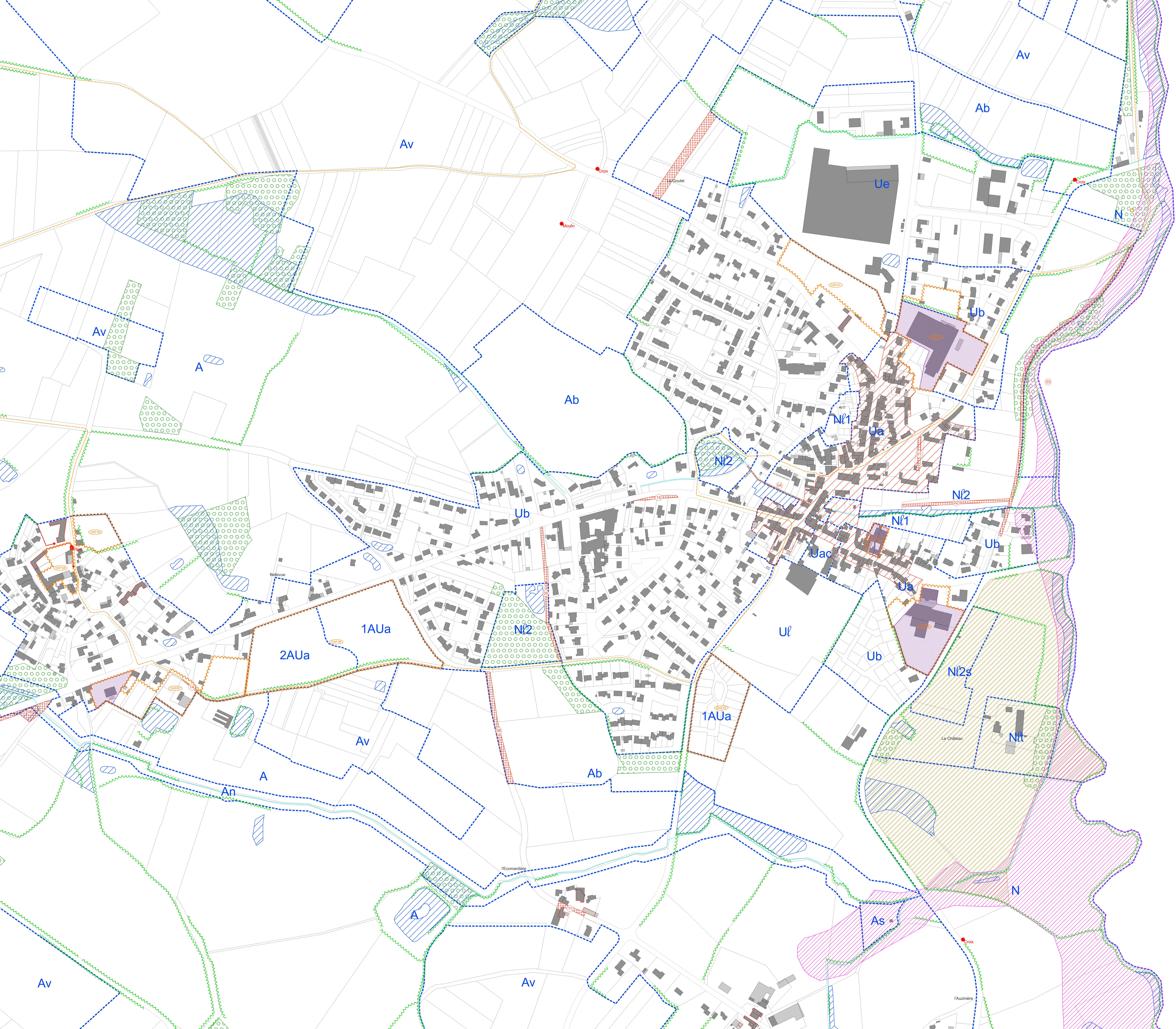


Légende

ZONE URBAINE	
Ua	Secteur à dominante d'habitat assez dense et ancien du centre-bourg
Ua _b	Secteur à dominante d'habitat assez dense et ancien du centre-bourg accueillant des commerces
Ub	Secteur d'agglomération à dominante d'habitat sans caractère marqué
Uh	Secteur de villages à dominante d'habitat
Ue	Secteur destiné aux activités économiques
Ui	Secteur d'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif
ZONE A URBANISER	
1AUa	Secteur à urbaniser à dominante d'habitat
2AUa	Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
ZONE AGRICOLE	
A	Secteur agricole pouvant intégrer des habitations de tiers non agricoles (en extensions des habitations existantes et la création d'enneses restant adossées)
Ab	Secteur agricole inconstructible autour de l'agglomération (à l'exception de cas spécifiques au règlement d'off)
An	Secteur agricole à enjeux environnementaux à préserver de toute construction (abords de cours d'eau, corridors écologiques)
Av	Secteur d'intérêt viticole (terains AOC et VDQS)
Ah	Secteur de hameau pouvant admettre des nouvelles constructions (STECAL)
Ae	Secteurs occupés par des activités économiques isolées et sans lien avec le caractère de la zone (STECAL)
Ae	Secteur occupé par des activités à vocation d'habitation des équipements récréatifs et de loisirs (STECAL)
As	Secteurs destinés aux unités de traitement collectif des eaux usées (station d'épuration)
ZONE NATURELLE	
N	Secteur naturel protégé
Nf1	Secteurs destinés à des jardins
Nf2	Secteur pouvant admettre des aménagements légers de loisirs
Nl2	Secteur destiné à une valorisation touristique, culturelle et/ou de loisirs

Département : 	Loire-Atlantique La Limouzinière
PLAN LOCAL D'URBANISME Plan de zonage Partie ouest de la commune de La Limouzinière Echelle : 1 / 5000 	
Adopté le : 08/07/2019 Approuvé le : 09/03/2020 Modification n°1 le : Modification n°2 le : Modification n°3 le : Modification n°4 le :	Vu pour être annexé à la délibération en date du : 09/03/2020 A+B Urbanisme & Environnement Sot Air - Route du Temple 44270 Saint-Mère-le-Tou 





PLU
La Limouzière

Modification n°1

Règlement graphique
Agglomération de La
Limouzière

Vu pour être annexé à la délibération du 19/01/2024.
Le Maire,



0 15 50 m
1:2.000

Commune de
LA LIMOUZIÈRE



27, rue de la contrée 44100 Nantes | contact@planen.fr | www.planen.fr | 06 63 67 71 01
Siren 884 924 141 RCS Nantes

- Légende**
- Limite de zone
 - Secteurs soumis à des dispositions spécifiques d'utilisation des sols**
 - Héritière de secteur soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Site dans lequel l'autorisation de construire est subordonnée à la démolition des bâtiments existants
 - Emplacement réservé
 - Hais à planter
 - ☆ Ancien bâtiment d'intérêt patrimonial ou architectural en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet de changement de destination
 - Secteurs soumis à des protections particulières**
 - Secteur concerné par l'Atlas des zones inondables de la Loire et du Tiers
 - Site d'une ancienne décharge
 - ▲ Monument historique
 - Zone de préservation archéologique
 - Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Secteurs ou éléments de paysage ou de patrimoine à préserver ou à valoriser**
 - Bâtiment de caractère à préserver (fermes, granges en pierre...)
 - Espèce boisée et arbre isolé d'intérêt paysager à préserver (article L151-19 ou L151-23 du CU)
 - Site dont l'intérêt architectural, patrimonial et paysager doit être préservé (article L151-19 ou L151-23 du CU)
 - Zone humide inventoriée, à préserver
 - Élément de "petit patrimoine" à préserver (muret)
 - Hais ou alignement d'arbres à préserver (article L151-19 ou L151-23 du CU)
 - Cours d'eau à préserver

Liste des emplacements réservés

Numéro des emplacements	Désignation de la réservation	Collectivité ou service bénéficiaire	Surface approximative en m²
01	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Bourg	Commune	313 m²
02	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Ritz Doré	Commune	944 m²
03	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Logne	Commune	2 196 m²
04	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Bourg ouest	Commune	270 m²
05	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Bourg ouest	Commune	1 302 m²
06	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Ecomardière	Commune	1 673 m²
07	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - La Girardière	Commune	648 m²
08	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - La Michellière	Commune	14 685 m²
09	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - La Dorie	Commune	2 145 m²
10	Création de voirie pour la zone d'activités de la Bousellée	Commune	2 668 m²
11	Aménagement de voirie - Ecomardière	Commune	353 m²
12	Aménagement de carrefour - La Marnière	Commune	164 m²
13	Aménagement de voirie - La Marnière	Commune	446 m²
14	Aménagement de voirie - rue des Salles	Commune	55 m²
15	Aménagement du carrefour rue de Richebourg / rue De Gaulle	Commune	300 m²
17	Aménagement de voirie - impasse de l'Enclose	Commune	579 m²
18	Fosse d'écoulement - La Dorie	Commune	173 m²



Commune de LA LIMOUZINIÈRE

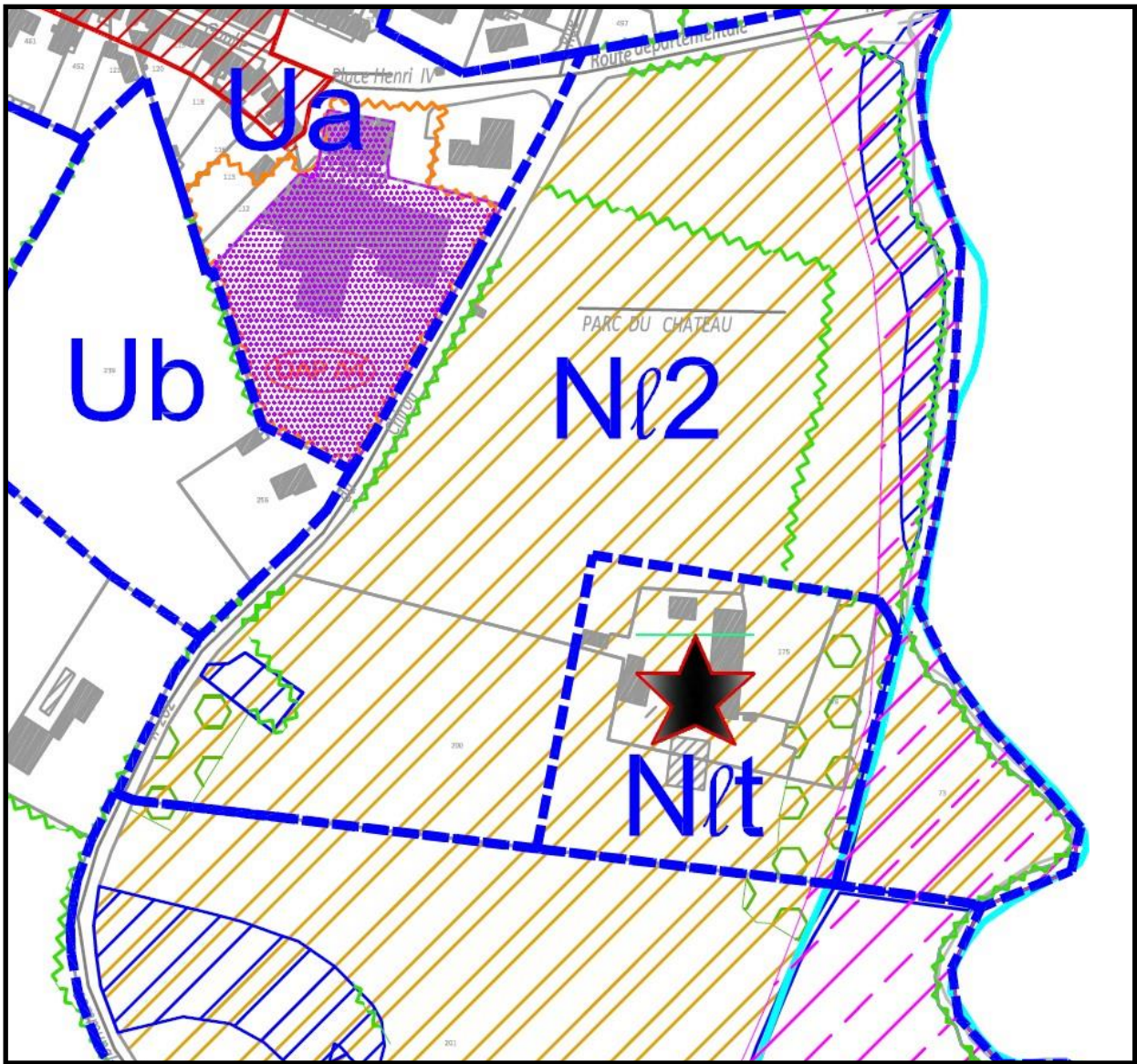
Département de Loire Atlantique

Modification simplifiée n°1 du **P**lan **L**ocal d' **U**rbanisme

Pièce 3. Extraits du plan de zonage avant et après modification

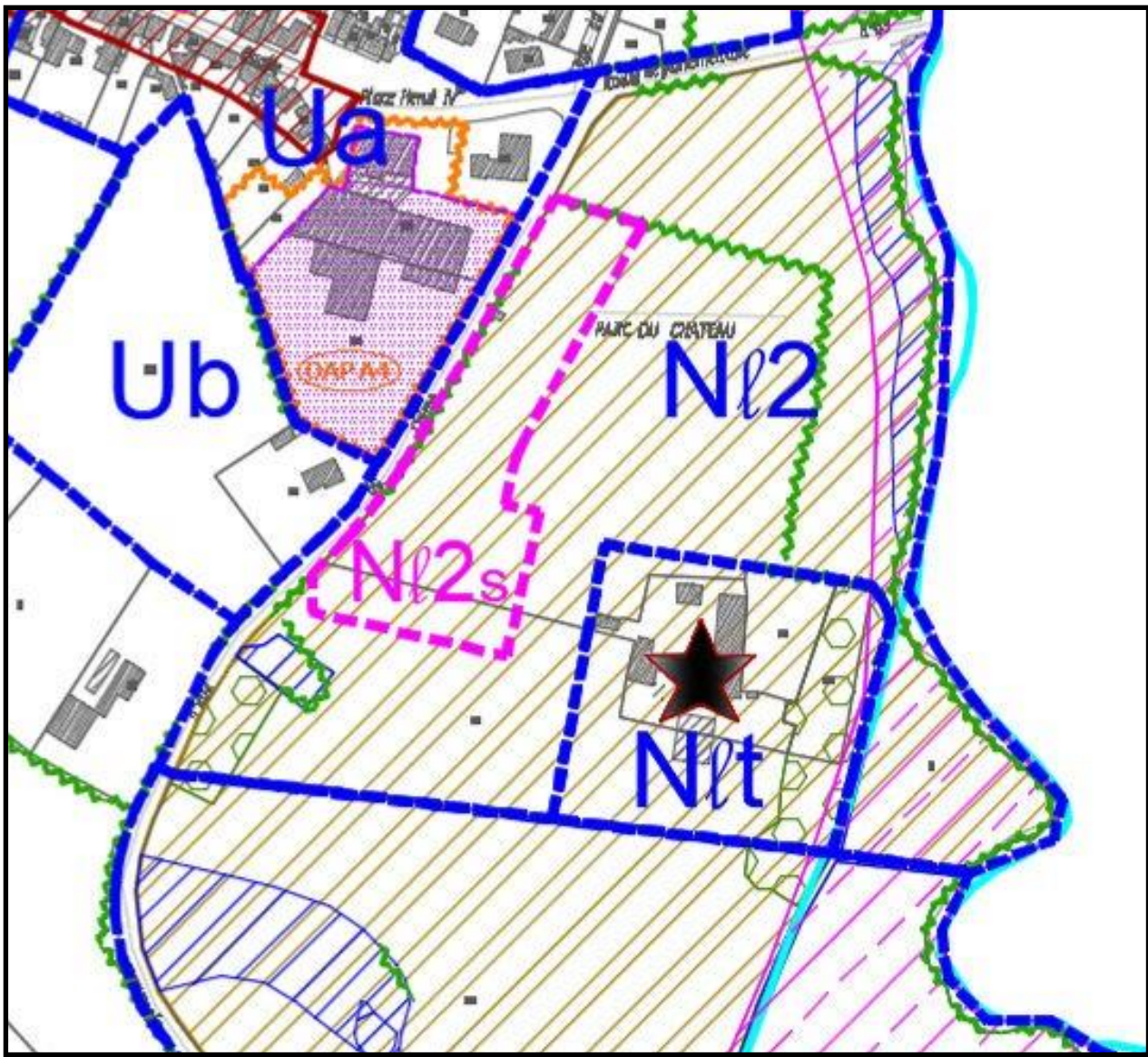
Approbation du P.L.U	Le 09/03/2020
Modification simplifiée n° 1	Le 08/12/2022

Extrait du zonage du secteur de La Touche
avant modification simplifiée n°1 du PLU



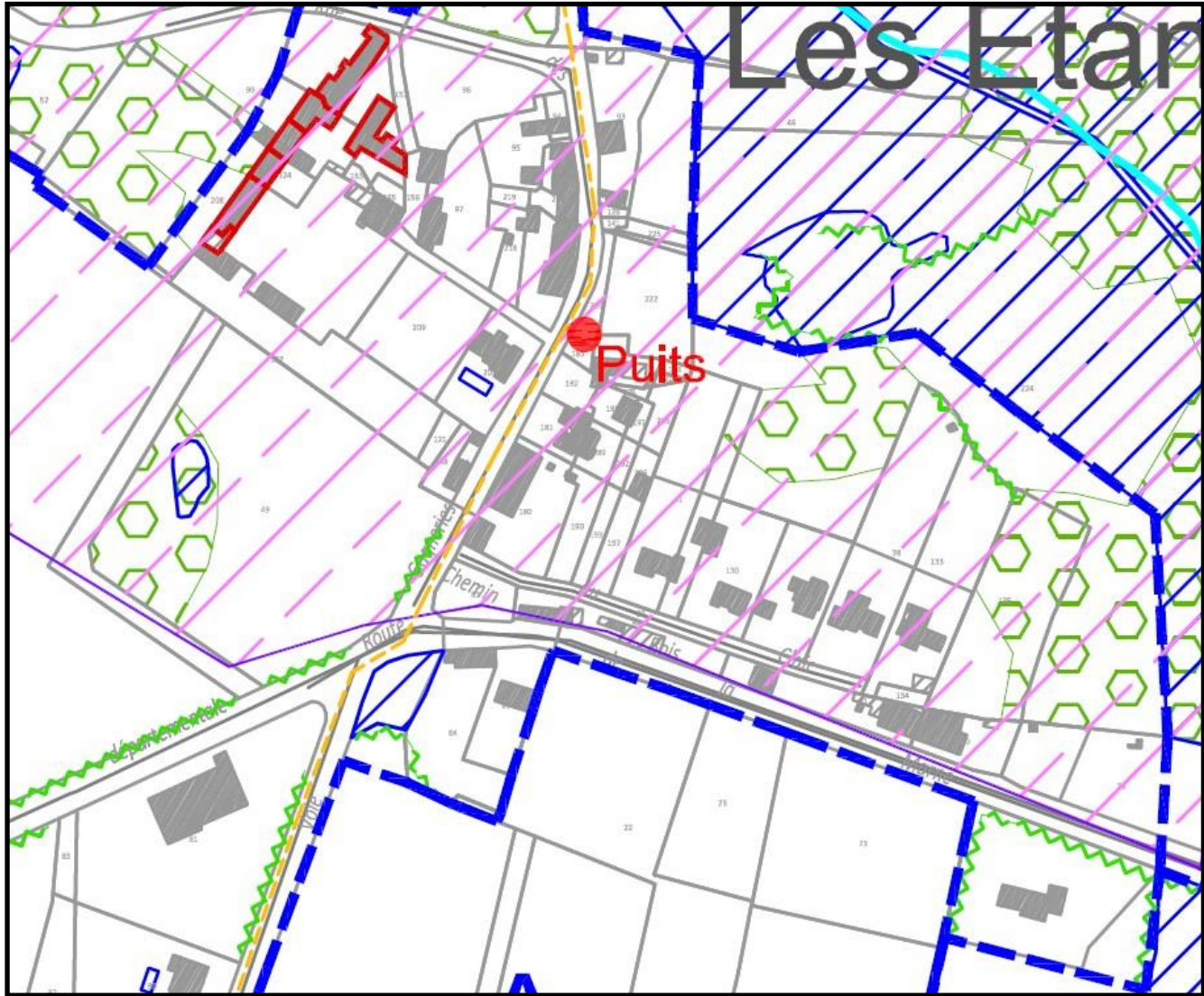
-  Secteur concerné par l'atlas des zones inondables de la Logne et du Tenu
-  Zone de présomption archéologique (cf. dispositions générales du règlement écrit)
-  Monument historique (cf. pièce n° 6 du P.L.U.: servitudes d'utilité publique)

Extrait du zonage du secteur de La Touche
après modification simplifiée n°1 du PLU

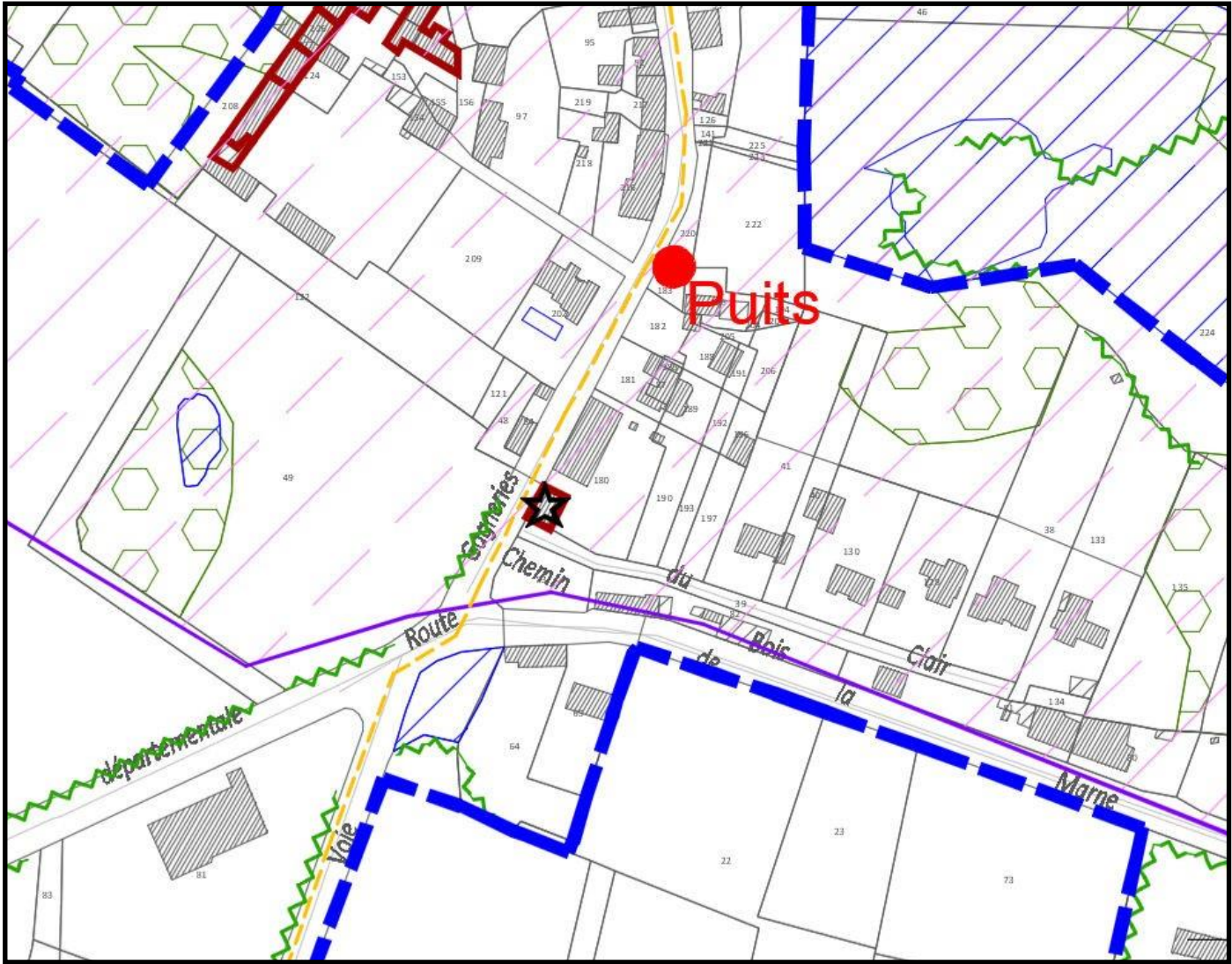


-  Espace boisé et arbre isolé d'intérêt paysager à préserver (art.L.151-19 ou L. 151-23 du CU)
-  Haies ou alignements d'arbres à préserver (art. L.151-19 ou L.151-23 du code de l'urbanisme)
-  Zones humides inventoriées, à préserver
-  Cours d'eau

Extrait du zonage secteur des Etangs
avant modification simplifiée n°1 du PLU



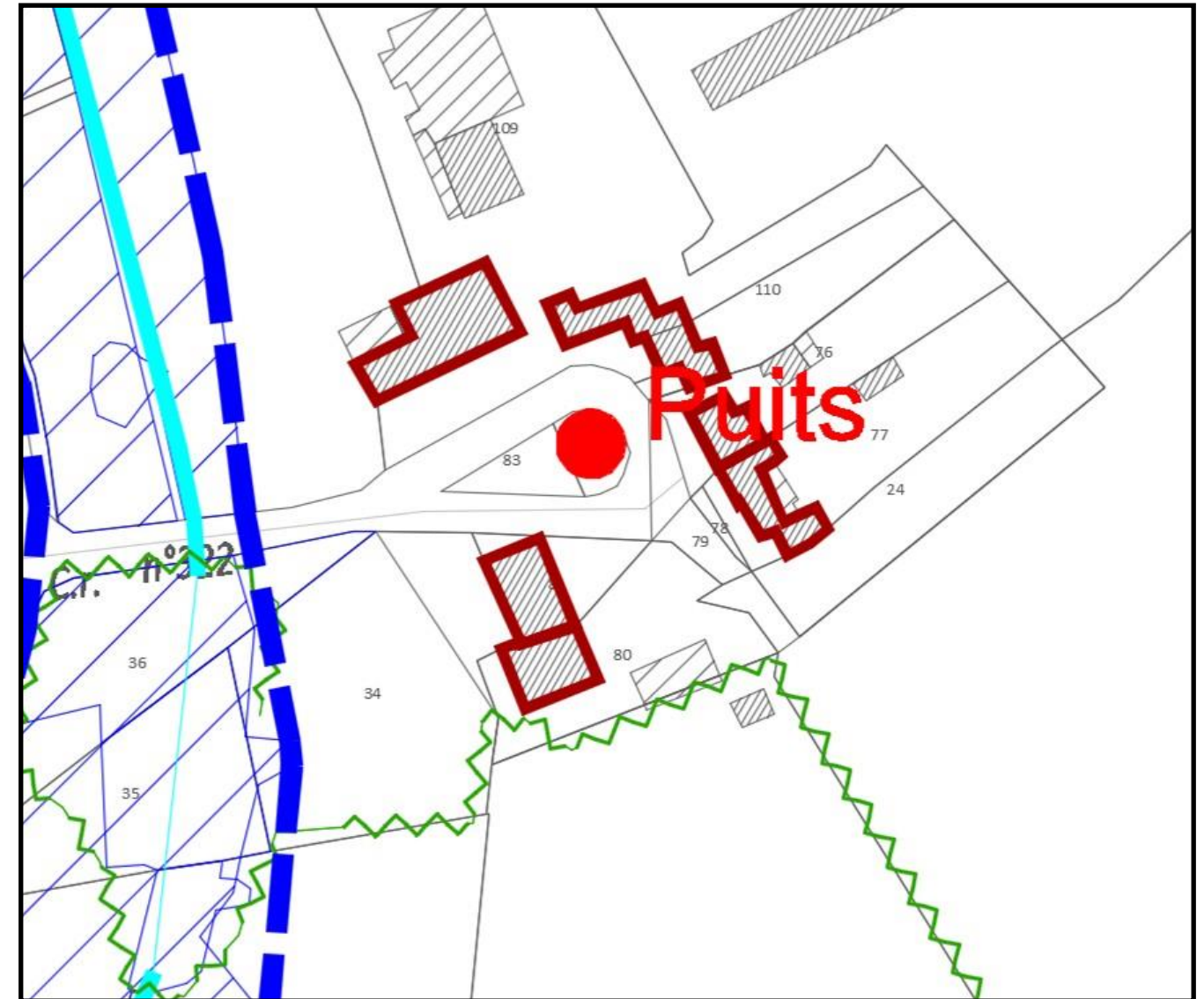
Extrait du zonage secteur des Etangs
après modification simplifiée n°1 du PLU



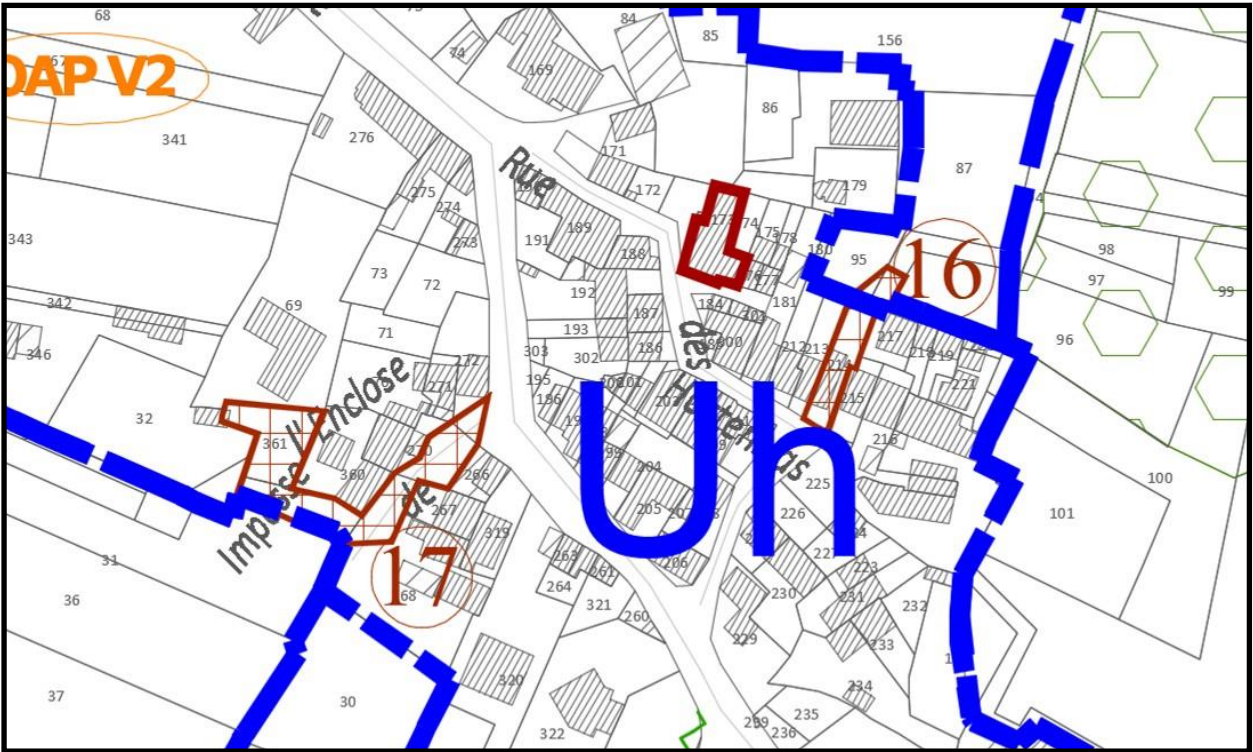
Extrait du zonage secteur de La Sauzaie
avant modification simplifiée n°1 du PLU



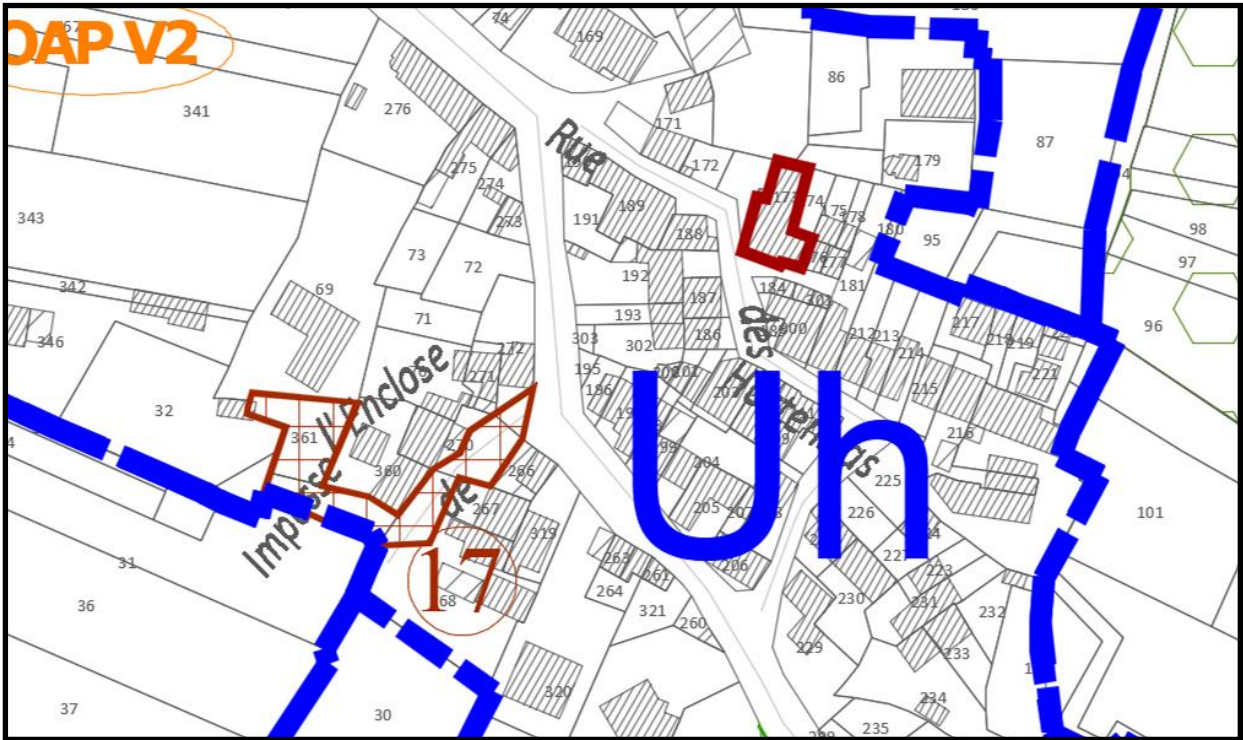
Extrait du zonage secteur de La Sauzaie
après modification simplifiée n°1 du PLU



Extrait du zonage secteur de La Michelière
avant modification simplifiée n°1 du PLU



Extrait du zonage secteur de La Michelière
après modification simplifiée n°1 du PLU



Voies et ouvrages publics pour des aménagements routiers			
10	Création de voirie pour la zone d'activités de la Boisselée	Commune	2 600 m²
11	Aménagement de voirie - Ecomardière	Commune	352 m²
12	Aménagement de carrefour - La Marnière	Commune	164 m²
13	Aménagement de voirie - La Marnière	Commune	424 m²
14	Aménagement de voirie - rue des Salles	Commune	54 m²
15	Aménagement du carrefour rue de Richebourg/rue De Gaulle	Commune	301 m²
16	Aménagement du chemin communal	Commune	196 m²
17	Aménagement de voirie - impasse de l'Enclose	Commune	599 m²